



## Procès-verbal de l'assemblée constitutive du 28 juin 2021

Présidence : Monsieur Fabien Reinhard, Syndic  
Personnes présentes : 28 personnes présentes dont 27 citoyens avec droit de vote

---

Monsieur le Président salue, au nom du conseil communal, les personnes présentes pour cette 1<sup>ère</sup> assemblée de législature.

L'assemblée a été convoquée par avis dans la « Feuille Officielle » du 11 juin 2021, des affiches aux piliers publics et un bulletin d'informations communales distribué par voie postale à tous les ménages.

Elle est donc convoquée de manière conforme à la loi sur les communes ainsi qu'aux décisions de l'assemblée constitutive du 27 juin 2016 et est donc habilitée à siéger.

Les débats seront enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 avril 2021 (il ne sera pas lu, mais il peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune)
2. Présentation des Conseillères et Conseillers communaux
3. Diverses informations du Conseil communal
4. Approbation des modifications des statuts du RSG (Réseau Santé Glâne)
5. Désignation de l'organe de révision
6. Approbation du règlement communal des finances
7. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la période 2021-2026
8. Nomination des membres des commissions pour la période 2021-2026
  - a. Commission financière
  - b. Commission d'urbanisme
  - c. Commission de naturalisation
  - d. Commission de l'énergie
9. Divers

Conformément à la loi, deux scrutateurs sont nommés sur proposition du président : il s'agit de Monsieur Francis Favre et Monsieur Jean-Louis Kern qui prennent place à la table qui leur est réservée.

Comme la loi permet au public d'assister aux débats de cette assemblée, M. le Président demande aux personnes ne disposant pas du droit de vote de se manifester. Monsieur le Président demande aux scrutateurs de compter les citoyens présents et ayant le droit de vote.

Il donne également l'information que selon l'article 22 de la loi sur les communes et l'article 13 du Règlement d'exécution de la même loi, les débats et les prises de position sont du domaine public. Le conseil communal publiera le procès-verbal sur le site internet de la commune.

Personne ne s'est annoncé concernant un enregistrement de l'assemblée.

Résultat du comptage des participants à cette assemblée :  
28 personnes présentes, dont 27 citoyens ayant le droit de vote et de délibération  
1 personne n'ayant pas le droit de vote et de délibération  
Majorité est à 14  
Pour un vote à bulletins secrets 1/5 : 6

Aucune observation n'étant formulée au sujet des convocations et de l'ordre du jour, cette assemblée, convoquée dans les délais, peut donc valablement délibérer.

### 1. Procès-verbal

---

Le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu puisqu'il était à disposition, pour consultation, au bureau communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé par main levée à l'unanimité, le bulletin secret n'étant pas demandé. Monsieur le Syndic remercie Stéphanie Jan pour la rédaction de ce procès-verbal.

### 2. Présentation des Conseillères et Conseillers communaux

---

Chaque Conseiller se présente personnellement. Monsieur le Syndic présente Monsieur Sébastien Dayer qui est excusé ce soir.

### 3. Diverses informations du Conseil communal

---

Monsieur le Syndic transmet les informations suivantes:

**Sacs non-taxés dans les moloks:** depuis le début de l'année, le Conseil communal constate régulièrement que des sacs noirs (non-taxés) sont déposés dans les moloks communaux (principalement à côté de la salle communale à Middel). Diverses recherches ont mené à des amendes et à une dénonciation. Toutefois le problème persiste. Monsieur Fabien Reinhard recommande à chacun de garder l'œil ouvert et de transmettre les informations nécessaires à la commune en cas de flagrant délit.

**Déchets verts sur le secteur de Torny-le-Grand:** le Conseil communal recherche depuis plus d'une année la meilleure solution pour la gestion des déchets verts dans le village de Torny-le-Grand. Il est régulièrement constaté que les consignes ne sont pas respectées par tous. Les éléments suivants sont répétés :

- les gazons doivent être déposés sur le tas de fumier de la ferme communale
- les branches doivent être amenées à la déchèterie de Châtonnaye
- les lavures et autres déchets de jardin doivent être déposés dans le container prévu à cet effet à côté de la ferme communale

**Projet de musée:** Une mise à l'enquête préalable pour la mise en zone spéciale « musée » a été déposée fin 2020 auprès de la DAEC. A la suite d'une discussion en mars avec Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert, il semblerait que le retour de l'enquête préalable arrivera courant de l'été. Suite de quoi, la Fondation Leschot adaptera le projet si nécessaire et des séances d'informations seront organisées pour l'ensemble de la population, avant la mise à l'enquête ordinaire.

**Premier août:** A la suite de l'annulation de l'édition 2020, le Conseil communal souhaite tout mettre en œuvre pour que l'édition 2021 puisse avoir lieu. Selon les dernières annonces du Conseil fédéral, nous pouvons donc confirmer que la fête nationale aura bien lieu le samedi 31 juillet 2021 à la salle communale de Middel.

### 4. Approbation des modifications des statuts du RSG (Réseau Santé Glâne)

---

Madame Chantal Trimaille explique que le Réseau Santé de la Glâne (RSG) est une association qui regroupe toutes les communes du district de la Glâne. Son objectif est d'assumer les obligations et les droits de ses membres en matière d'hébergement des personnes âgées, d'aide et de soins à domicile et d'autres domaines apparentés.

Les modifications des statuts sont les suivantes :

- elles sont apportées en vue de la réaffectation du site HFR de Billens
- elles sont en lien avec la loi Senior (LSen 12.05.2016) et le concept Senior+, projet dont le RSG a pour tâches de mener à terme en collaboration avec les communes.

- elles sont également en lien avec la réforme du modèle comptable harmonisé (MCH2) selon la LFCO (Loi sur les finances communales entrée en vigueur au 01.01.2021).

La parole n'est pas demandée.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, l'approbation des modifications des statuts du RSG est acceptée à l'unanimité.

## 5. Désignation de l'organe de révision

---

Monsieur Fabien Reinhard explique que l'entreprise Multifiduciaire est arrivée à terme de son mandat. Il n'est pas possible de reconduire Multifiduciaire car cette dernière a déjà effectué le maximum d'années consécutives selon l'article 57 de la LFCo (6 ans).

Selon l'article 57 de la LFCo, l'Assemblée communale désigne l'organe de révision sur proposition de la Commission financière. Monsieur Le Syndic donne la parole au Président de la commission financière, Monsieur Alain Gaudin qui propose de donner mandat à la fiduciaire Gregory Jeckelmann sàrl, pour les trois prochaines années.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, la fiduciaire Jeckelmann sàrl est désignée à l'unanimité comme organe de révision pour une durée de trois ans.

## 6. Approbation du règlement communal des finances

---

Monsieur le Syndic explique à l'assemblée que le nouveau règlement communal des finances doit être mis en place obligatoirement. Il est en lien avec l'introduction du nouveau plan comptable MCH2. Il entrera en vigueur au 1.1.2022. Il intègre et remplace la délégation de compétences qui était votée à l'Assemblée constitutive en début de législature.

Ce règlement permet de délimiter plus clairement les rôles et de rendre les finances communales plus transparentes.

Le règlement communal présenté se base sur l'exemple du Service des Communes (Scom). Il a été adapté à notre commune en prenant exemple sur deux communes glânoises ayant déjà approuvé leur propre règlement.

Monsieur Portmann relève le fait que la limite de CHF 30'000.00 ne prend pas en compte l'échange de terrain, art. 8. Monsieur Fabien Reinhard remercie Monsieur Portmann pour sa remarque pertinente.

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Alain Gaudin pour la lecture du rapport de la commission financière.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le règlement communal des finances est accepté à l'unanimité.

## 7. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la période 2021-2026

---

Monsieur Fabien Reinhard explique que l'article 12 de la Loi sur les Communes (LCo) prévoit que l'Assemblée communale soit convoquée au moins 10 jours à l'avance par un avis dans la Feuille officielle, par un affichage au pilier public ainsi que par l'envoi d'une circulaire en tout-ménage ou une convocation individuelle.

L'Assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, le mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tout-ménage). Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature. A défaut de décision, le mode de convocation est la convocation individuelle.

Le Conseil communal propose de garder le système actuel, c'est-à-dire:

- un avis dans la Feuille officielle
- un affichage aux piliers publics à Middel et à Torny-le-Grand
- un envoi par tout-ménage
- un affichage sur le site internet.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le mode de convocation des assemblées communales pour la période 2021-2026 est accepté à l'unanimité.

## 8. Nomination des membres des commissions pour la période 2021-2026

---

### a. Commission financière

Monsieur le Syndic propose les membres suivants :

- M. Alain Gaudin (sortant)
- Monsieur Ronald Joye (sortant)
- Monsieur Frédéric Schrago (sortant)
- Monsieur Philippe Mühlestein (sortant)
- Monsieur Fabien Baechler (nouveau) est proposé afin de remplacer Monsieur Pierre Marti que nous remercions pour son engagement. Monsieur Baechler, en tant qu'ancien conseiller communal en charge des finances pourra mettre ses expériences à disposition de la commune par le biais de cette commission.

Monsieur le Syndic demande si d'autres personnes sont candidates.

La parole n'est pas demandée.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé, les membres sont élus à l'unanimité.

### b. Commission d'urbanisme

Monsieur le Syndic propose les membres suivants :

- Madame Pauline Robatel (nouvelle)
- Monsieur Pierre-André Ney (sortant)
- Monsieur Ronald Joye (sortant)
- Monsieur Christian Amherd (sortant)
- Monsieur Serge Bugnon (sortant)
- Monsieur Manfred Portmann (sortant)

Le seul changement est l'intégration de Madame Pauline Robatel en tant que nouvelle responsable de l'aménagement du territoire.

Monsieur le Syndic demande si d'autres personnes sont candidates.

La parole n'est pas demandée.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé, les membres sont élus à l'unanimité.

### c. Commission de naturalisation

Monsieur le Syndic propose les membres suivants :

- Madame Pauline Robatel (nouvelle)
- Madame Martine Gilliéron (sortante)
- Madame Yania Marguerat (sortante)
- Monsieur Philippe Mühlestein (sortant)
- Monsieur Eric Robatel (nouveau)

Madame Pauline Robatel remplace Madame Sophie Swan en tant que représentante du Conseil communal.

Monsieur Eric Robatel remplace Monsieur Pius Meier qui souhaitait se retirer. Nous remercions Monsieur Eric Robatel de s'être mis spontanément à disposition.

Monsieur le Syndic demande si d'autres personnes sont candidates.

La parole n'est pas demandée.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé, les membres sont élus à l'unanimité.

### d. Commission de l'énergie

Monsieur le Syndic propose les membres suivants pour cette nouvelle commission :

- Monsieur Roland Sallin
- Monsieur Gérald Clément

- Monsieur Steve Hablützel
- Monsieur Manfred Portmann
- Monsieur Eric Robatel

Monsieur Daniel Papaux demande à quoi va servir cette commission. Monsieur le Syndic répond que le but premier de cette commission est d'analyser les potentielles économies et de travailler de manière proactive dans le domaine de l'écologie.

Monsieur le Syndic demande si d'autres personnes sont candidates.

La parole n'est pas demandée.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé, les membres sont élus par 26 oui, 0 non et 1 abstention.

## 9. Divers

---

- Madame Marie-José Magne demande s'il est possible de poser un mur anti-bruit près de la nouvelle place à trottinettes. Monsieur Fabien Reinhard répond que le Conseil communal va se pencher sur cette question et donnera un retour à Madame Magne.
- Madame Marie-José Magne s'étonne que les horaires d'ouverture de la place de jeux soient différents entre l'affiche suspendue près du toboggan et du règlement communal. Monsieur Fabien Reinhard répond que la commune va analyser le cas.
- Madame Marie-José Magne demande si une caméra de surveillance peut être fixée près du moloks à la salle communale de Middel. Monsieur Fabien Reinhard répond que le Conseil communal travaille actuellement sur ce dossier. Il précise qu'il a pris contact avec la personne responsable au canton de la protection des données. Elle estime qu'il ne sera accordé aucune autorisation à la commune pour la pose d'une caméra.
- Monsieur Patrice Longchamp demande où se situe le développement du projet Torny-Soleil : Monsieur Fabien Reinhard lui répond qu'actuellement la procédure est bloquée car la commune doit mettre à disposition un trottoir. Les propriétaires directement impactés ne sont pas favorables aux propositions qui leur ont été faites.
- Monsieur Patrice Longchamp demande quel est l'avancement du dossier de la modification ponctuelle du PAL, derrière chez Monsieur Jean-Noël Monney. Monsieur Fabien Reinhard répond qu'actuellement le dossier est à la DAEC pour prise de position.
- Monsieur Fabien Baechler demande si des actions ont été entreprises depuis la construction des nouveaux immeubles à la Rte de Villarimboud 11 et 13 car il y a beaucoup de voitures garées près de l'église. Monsieur Fabien Reinhard explique que le Conseil communal travaille actuellement sur la mise en place d'un règlement de police afin de pouvoir agir.
- Madame Marie-José Magne se plaint des crottes de chiens sur le domaine public. Le Conseil communal prend note du problème. Ce problème pourrait aussi être traité dans le règlement de police.

La parole n'est plus demandée.

Monsieur le Syndic remercie les conseillers communaux pour leur travail et le temps mis à disposition de la commune. Il remercie l'ensemble des collaborateurs : caissière, secrétaire, préposé au contrôle des habitants, fontainier, employés communaux et concierges pour leur travail et leur soutien au quotidien. Il souhaite à chacun un bel été, qu'il soit synonyme de Libertés retrouvées et de joie.

Il clôt l'assemblée à 20h55.

Le Syndic :

Fabien Reinhard

La Secrétaire communale :

Stéphanie Jan